

...INFO-MAC...INFO-MAC...INFO-MAC...

Bulletin du Mouvement Action Chômage de Montréal

SPÉCIAL ASSURANCE-CHÔMAGE

LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES TROMPÉS

Le couperet est finalement tombé, lundi 22 octobre, sur la réforme de l'assurance-chômage. Un an et demi après avoir été présenté en avril 1989, le projet de Loi C-21 a été adopté par le Sénat sans modifications majeures. Après avoir perdu la majorité, les sénateurs libéraux ont choisi de se concentrer sur la TPS laissant aller nombre de projets de loi dont celui sur l'avortement (non encore adopté) ou le sournois C-69 sur la diminution des transferts fédéraux aux provinces (universités, santé et aide-sociale) sans oublier l'unique C-21. Ce dernier entre en vigueur le dimanche, 18 novembre. Du coup, le régime d'assurance-chômage s'en trouve bouleversé.

Menace à l'intégrité du régime

Tout dans cette réforme converge vers l'affaiblissement et éventuellement la disparition du régime d'assurance-chômage, du moins dans la mesure où il constitue, en période de chômage un remplacement adéquat au revenu de travail. Premièrement, le gouvernement fédéral cesse de soutenir les régions où sévit de hauts taux de chômage. En second lieu, la réduction des prestations sert à financer une nouvelle stratégie d'adaptation des travailleurs et des travailleuses mais aussi des industries au libre-échange.

Conséquences, de plus en plus le droit à l'assurance-chômage dépendra de sa volonté comme travailleur de se recycler ou de s'en sortir. Le gouvernement prétend qu'il existe des emplois, peut-être pas en nombre suffisant, mais peu importe, que les plus débrouillards tentent de les obtenir. Tant qu'aux autres, rentrez chez vous, disparaissiez ou entrez dans les Forces (Saddam ne fera qu'une bouchée de vous) mais qu'on ne vous voit plus. Premier désengagement de l'État à votre égard.

En second lieu, plus de 85 % de la contribution financière du gouvernement central va aux prestations versées aux régions à haut taux de chômage, particulièrement la région de Montréal. En se retirant du financement du Compte, la redistribution de revenu des provinces les plus riches vers celles plus éprouvées par le chômage ne se fera plus qu'à partir des cotisations des employés et de leur employeur. Résultat: les pressions seront énormes pour que cesse ce genre de transfert d'autant que les plus riches, l'Ontario en tête, réclameront des fonds pour faire face au libre-échange canado-américain. De son côté, n'ayant plus à soutenir les régions durement éprouvées par ses politiques économiques insensées, le gouvernement fédéral peut allégrement, au nom de cette ridicule lutte à l'inflation, maintenir de hauts taux d'intérêt et de chômage. La boucle est bouclée.

"On achève bien les chevaux"

L'impact économique de cette réforme sera grand. Mais les conséquences sociales le seront encore bien plus. D'abord, des régions entières du Québec vont finir de se vider. On pense ici à la Gaspésie, pour ne citer qu'elle. Ensuite, tout ce monde va se retrouver dans les grands centres. Mais où vont-ils loger et que vont-ils faire? D'où les pressions additionnelles sur les prix des logements, le nombre de chômeurs et de chômeuses et inversement à la baisse, sur les salaires. À elle seule C-21 poussera vers l'aide-sociale entre 10 000 et 12 000 travailleurs auparavant admissibles à l'assurance-chômage. Un gaspillage de près de 100 millions \$ par année. Et que dire des compétences? Comme le souligne le président de la Commission de l'Emploi et sous-ministre, Athur Kroeger, "c'est un problème, mais ce n'est pas un chiffre énorme". Décidément, Saddam n'est pas là où on le pense! Et dire qu'après toutes ces coupures et augmentations de primes, le déficit du Compte à la fin de 1992 sera de 4 milliards \$. Si nous ne réagissons pas, ce sera le moment idéal pour le gouvernement d'achever le cheval. Êtes-vous prêts à parler?

LES GRANDES LIGNES DE LA RÉFORME

1, 3 milliard \$ de moins aux chômeurs et aux chômeuses

1. Sous couvert de lancer "une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre canadienne", on effectue une coupure de 1, 3 milliard en prestations ordinaires.
2. 800 millions \$ serviront à bonifier certains volets du programme fédéral "Planification de l'emploi".
3. Le reste des coupures est affecté au rééquilibrage des prestations versées aux parents et aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Plus de semaines de travail

4. Le nombre de semaines d'emploi assurable pour être admissible aux prestations continuera de varier de 10 à 20 semaines, mais uniquement en regard du taux régional de chômage. Ce faisant, le gouvernement augmente les minima requis.
5. Par exemple, avec un taux de chômage qui oscille autour de 9,5 % à Montréal, le minimum de semaines de travail assurables exigées passe à 16 semaines.
6. À l'opposé dans les régions où le taux de chômage s'élève à 6 %, 20 seront alors requises plutôt que 14.

Moins de semaines de prestations

7. Le calcul de la période de prestations dorénavant sera effectué uniquement en regard de la durée de travail précédant la demande, ainsi que du taux de chômage régional.
8. On rehausse les exigences pour avoir droit à une période de prestations raccourcie. À Montréal toujours, avec un taux de chômage de 9,5 %, 52 semaines de travail ne donnent plus droit à l'actuelle période maximale de 52 semaines de prestations.
9. 20 semaines de travail rendront éligible à 31 semaines de prestations plutôt qu'à 42 semaines.

Pénalités et amendes doublées

10. Les pénalités infligées à la suite d'un départ volontaire, d'une inconduite, d'un refus d'emploi, passent d'un minimum de une à sept semaines.
11. Le maximum passe de 6 à 12 semaines.
12. Dans ces cas, le taux de prestations passe de 60 % à 50 % de la moyenne des 20 dernières semaines assurables.
13. Ces exclusions sont conservées dans une banque de pénalités pour deux ans.
14. Les pénalités pour soit-disantes fraudes passent de 50 % du taux hebdomadaire de prestations à 100, 200 et 300 %.

Vaste offensive contre C-21

"AGIR SUR TOUS LES FRONTS"

Depuis le 18 novembre, le Québec est victime de l'une des pires attaques faite contre les travailleurs et les travailleuses en 20 ans. Il s'agit de la réforme de l'assurance-chômage, pilier de nos programmes sociaux, fondement de l'État providence. Cette réforme s'ajoute à toute une série de coupures et d'augmentation de taxes décrétées, depuis 1984, par le gouvernement conservateur d'Ottawa. Et pas plus à Québec qu'à Montréal ou ailleurs au Québec (sauf la Vieille Capitale avec Jean-Paul L'Allier) on se lève pour prendre la défense des salariés-es et d'un nombre toujours croissant de personnes pauvres. Des organisations comme les nôtres, qui défendent depuis si longtemps les droits des travailleurs, des travailleuses et de l'ensemble des personnes à revenu modeste ne peuvent continuer à se taire et à demeurer dans l'ombre. Le temps est venu d'amorcer un virage au niveau de l'action que mène chacun des groupes que nous sommes, particulièrement depuis la récession de 1982 et l'éclatement de cellules d'actions plus politiques. Il n'est pas question de revenir, aujourd'hui, à ce genre. Mais il est grand temps de modifier notre tir si nous ne voulons pas qu'à nouveau dans trois ou quatre ans, le régime d'assurance-chômage soit de nouveau charcuté.

Voilà la réaction à laquelle la mise en vigueur de la réforme de l'assurance-chômage donne lieu ces jours-ci, au MAC de Montréal. Non seulement militants et militantes du MAC ne se comptent pas pour battus mais ils estiment, au contraire, que la lutte doit se poursuivre. Le débat qui s'amorce et auquel tous les groupes de chômeurs et de chômeuses du Québec, sans exception, sont invités à participer porte sur l'opportunité de poursuivre la bataille mais en élargissant notre objectif. Non seulement devons-nous continuer à réclamer des changements à C-21 mais nous devons également tout mettre en oeuvre pour châtier les responsables du massacre dont le Québec et le Canada sont victimes, le gouvernement conservateur. Celui-ci doit savoir qu'il ne sera pas réélu, en 1992. Bien sûr, il s'agit d'un appel à la résistance pacifique fait dans le respect de la démocratie. D'ici la fin de novembre, chacune des organisations rejointes par le MAC de Montréal est invitée à réfléchir sur cette stratégie. Le tout doit culminer, les 5 et 6 décembre prochain, lors d'une réunion nationale de réflexion organisée avec la participation de l'AMACQ (Association des MAC du Québec).



TOUTES LES RÉGIONS LOURDEMENT AFFECTÉES

Avec la mise en vigueur de la réforme de l'assurance-chômage, toutes les régions du Canada sont touchées. Mais les coupures sont particulièrement cruelles dans les Maritimes et au Québec.

C'est tristement connu, le Québec est aux prises de façon chronique avec des taux de chômage supérieurs à la moyenne canadienne et le plus grand nombre de chômeurs. Avec une moyenne de 10 %, le taux de chômage atteint 25 % en Gaspésie et ne descend guère sous ce niveau que dans trois régions, considérées comme en forte croissance, Québec-Chaudière-Appalaches, l'Outaouais et Lanaudière. En nombre, il y avait en septembre dernier, environ 350 000 personnes à la recherche d'un emploi au Québec. Au dernier trimestre de 1989, 250 000 touchaient des prestations d'assurance-chômage. Pas étonnant que la réforme affecte autant le Québec.

Selon les chiffres fournis par le ministère de l'Emploi, près de 165 000 personnes seront touchées par le réforme rejetant vers l'aide sociale un minimum de 10 000 travailleurs et travailleuses. Les coupures totalisent plus de 350 millions \$ dont près de la moitié sera soustrait à la région montréalaise. En Gaspésie, 19 millions \$ seront retirés de l'économie locale, un désastre pour une région luttant constamment pour sa survie. Et contrairement au discours véhiculé par les ministres Barbara McDougall et Monique Vézina, il est loin d'être certain que ces montants seront réinjectés localement dans des programmes de formation et de développement de l'emploi. C'est d'une politique économique cohérente dont ont besoin les régions du Québec, non de cataplasmes sur une jambe de bois.

Réforme de l'assurance-chômage

UN SILENCE COMPLICE DÉROUTANT

par Claude Girard

La longue saga menant à une réforme en profondeur du régime d'assurance-chômage est maintenant terminée. Lancée en avril 1989 par le gouvernement conservateur, le projet de loi devait rapidement être mis en vigueur avant le 1er janvier de cette année. L'insistance du Sénat à majorité libérale est toutefois venue tempérer les ardeurs des ministériels. Non sans raison. Mais à l'extérieur de la Chambre haute, le débat sur la réforme a-t-il vraiment eu lieu? Plus d'une année et demi plus tard, l'opposition des travailleurs et des travailleuses, premières victimes du projet, s'est-elle manifestée ne serait-ce que pour la forme? Pourtant, mis à part l'opposition sénatoriale, l'introduction de la réforme est du gâteau pour l'administration fédérale. De fait, il existe un large consensus entourant le projet de loi et pas seulement dans les milieux d'affaires pour qui il constitue assurément une aubaine. À Québec comme à Montréal, dans les syndicats et dans les groupes communautaires, il reçoit sinon l'aval du moins l'appui tacite de plusieurs. Et on peut en dire autant du reste du Canada. Tout cela est profondément déroutant. Mais est-ce vraiment surprenant?

Adieu Keynes

Une première explication tient certes au triomphe, partout dans le monde, du néolibéralisme.

L'absorption aussi facile de la RDA par la RFA, impensable il y a moins d'un an, en est le meilleur exemple. Exit, Marx. Exit Keynes aussi, mais depuis plus longtemps encore. C'est que le fondement même de l'édifice Keynésien, le soutien de la demande, synonyme de croissance et d'emplois est remis en question. Aujourd'hui, dit-on, elle est génératrice d'inflation et de chômage. Pas surprenant que l'assurance-chômage, premier régime de soutien de la consommation, soit directement dans le collimateur conservateur. La croissance s'appuie désormais sur les productifs et les meilleurs quitte à abandonner à leur sort entreprises comme individus ou régions entières qui ne passent pas le test de la compétitivité internationale.

L'enjeu: 13 milliards \$

Certes, syndicats et groupes populaires ne partagent pas cette vision de la société qu'on appelle maintenant duale. Pour l'essentiel, ils tiennent à ce que l'assurance-chômage demeure avant tout un régime de soutien du revenu entre deux emplois que que le droit aux prestations ne dépende pas de la volonté du travailleur de se recycler ou de prendre des cours de formation. C'est le point de vue que défendent le MAC de Montréal et les grandes centrales au Québec et au Canada depuis des années. Mais là s'arrête l'opposition.

Il faut comprendre que le véritable enjeu de la réforme, et pas seulement pour Ottawa, c'est d'avoir enfin accès à sa caisse qui représente plus de 13 milliards \$ pour la seule année 1990. Pour Ottawa, les amendements au régime visent à limiter au maximum l'accès aux prestations de telle sorte qu'il puisse se retirer du financement de la caisse de celui de la Planification de l'emploi (PE). Au total: environ 4 milliards \$ par année. Pour Québec et les provinces, l'enjeu consiste à limiter le plus possible l'impact de la diminution des transferts fédéraux particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle. Le beau discours sur la nécessité de développer l'éducation des adultes de tout un chacun, Fédération des cégeps et commissions scolaires compris, ne semble pas devoir être compris autrement. Enfin, la ville de Montréal et le RCM en particulier y voit le moyen de financer sa chère stratégie de développement économique local, "Partenaires". En échange de son refus de dénoncer une réforme qui fait perdre au bas mot, 100 millions \$ à Montréal, l'administration Doré a reçu l'assurance que la totalité de cette somme s'ajouterait aux 78 millions \$ qu'Emploi et Immigration Canada dépense annuellement dans la région pour ses différents programmes. Mais où sont les garanties? Monsieur Doré devrait se méfier, lui qui n'en est malheureusement pas à son premier marché de dupe depuis quatre ans, surtout le gouvernement fédéral!

Des lendemains qui déchantent

Le MAC de Montréal croit fermement en la nécessité et l'utilité pour les femmes et les hommes salariés qu'il représente d'améliorer les programmes d'adaptation qui leur sont destinés. Mais il nous est impossible, malheureusement comme la majorité des intervenants-es dans ce dossier, d'éluider la question de savoir d'où viendra le financement. Tous savent pourtant que C-21, en limitant l'accès aux prestations, vient chercher l'argent nécessaire dans les poches des chômeurs eux-mêmes.

En second lieu, il est fondamental de savoir vers quels emplois déboucheront la multitude de programmes actuellement en gestation. Pourtant, l'un des principaux volets de la politique anti-inflation du même gouvernement vise à maintenir un taux de chômage de 8,5 %, ce qui représente un million de chômeurs et de chômeuses au pays, dont près de 350 000 au Québec. Tous le savent mais personne n'ose en parler de peur de perdre la manne C-21 qui s'en vient. Désolant.

Maintenant que la réforme est adoptée par le Sénat, il y a une question que le MAC de Montréal se pose. La société québécoise et canadienne serait-elle à un stade de son évolution où l'opportunisme et le corporatisme sont désormais les normes qui la régissent?

Au terme d'une bataille qui n'aura jamais vraiment eu lieu, la question mérite d'être posée y compris dans les groupes communautaires et chez les syndicats qui, malgré leur opposition à la réforme de l'assurance-chômage, se retrouvent profondément engagés dans sa mise en oeuvre. C'est le paradoxe de ceux qui refusent la mise à mort mais qui participent tout de même à l'organisation des funérailles. Curieuse société.

ASSURANCE-CHÔMAGE ET AIDE SOCIALE: UN FRONT COMMUN EST-IL POSSIBLE?

Par Jean-François Delisle

Les 37 jours de la Loi 37, qui se déroulaient du 12 septembre au 18 octobre, ont amorcé, de l'avis de plusieurs militants de groupes populaires, une lutte à long terme contre la "loi Bourbeau". Cette lutte contre la réforme de la Loi d'aide sociale a été menée sous l'égide de la Table provinciale de concertation contre la Loi 37; elle chapeaute divers organismes d'aide aux assistés sociaux, comme le Front commun des personnes assistées sociales et la Coalition régionale de Montréal contre la Loi 37.

Quel bilan peut-on tirer de cette initiative? Si elle a incontestablement contribué à sensibiliser la population en général aux

injustices de cette réforme et récolté certains appuis (comme celui du maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier), il faut par ailleurs reconnaître que l'on a surestimé les possibilités de mobilisation des démunis à court terme.

Il y eut quelques occupations de bureaux d'aide sociale à Montréal et une grande manif à Québec devant le parlement le 18 octobre. Une caravane d'information a parcouru tout le Québec. Mais l'ample mobilisation espérée ne s'est pas produite. Les personnes assistées sociales, vulnérables au chantage des fonctionnaires et souvent, mal informées, n'ont pas répondu à l'appel en nombre suffisant. Et

les gains arrachés ont été fort maigres; la loi demeure presque inchangée. Il existe là une lacune que les intervenants vont s'efforcer de corriger à l'avenir.

Mais la lutte se poursuit. Les militants et les militantes vont explorer prochainement des moyens de rejoindre efficacement les personnes assistées sociales dans une perspective de mobilisation accrue. Et maintenant que C-21 est en vigueur, y a-t-il lieu de faire front commun au niveau des deux luttes? Puisque C-21 envoie au moins 12 000 prestataires d'assurance-chômage sur l'aide sociale, la réponse apparaît être au MAC de Montréal, oui!

AFFAIRES JURIDIQUES

Tribunaux administratifs et Charte des droits

LE MAC DE MONTRÉAL DEVANT LA COUR SUPRÊME

Les tribunaux administratifs peuvent-ils trancher les litiges qui leur sont soumis à l'aide de la Charte canadienne des droits?

D'emblée, on répondrait oui. Mais la solution juridique - comme toujours en matière de charte - n'est pas aussi simple à trouver qu'il n'y paraît. En tous cas, c'est la question débattue dans la cause Cuddy-Chick, mercredi 7 novembre, devant la Cour suprême à Ottawa. Compte-tenu de l'importance de cette question et parce que ce problème fut soulevé dans l'affaire Tétreault-Gadoury sur le droit pour les 65 ans et plus à l'assurance-chômage, le MAC a décidé d'intervenir. Tout le problème vient du fait que les tribunaux administratifs ne sont pas de véritables cours de justice (comme la Cour supérieure). Peuvent-ils alors, oui ou non se servir de la Charte? Pour le MAC, il s'agit d'un faux problème. Avant, c'est le droit du citoyen et l'accessibilité à la justice qui doit prévaloir sur les règles de sémantique. Mais le gouvernement fédéral voit tout cela d'un autre oeil: évidemment, plus on limite les possibilités de recours surtout en matière sociale, meilleure est sa position. Encore une histoire de gros et de petits. Encore une fois, on se retrouve du bord des plus petits. Décision attendue dans quelques mois.

(À l'appui de la position de MAC: les causes Big'M drug mart, Mills et Slate communications, toutes trois de la Cour suprême).



AGENDA DU MAC

En lien avec la réforme de l'assurance-chômage, les 5 et 6 décembre, réunion élargie de l'Association des MAC du Québec et des autres groupes de chômeurs du Québec. À l'ordre du jour, l'élaboration d'une stratégie de riposte à C-21. L'invitation a été lancée, les groupes intéressés doivent confirmer leur présence au 271-4800 (il est impossible d'obtenir des renseignements sur la loi à ce numéro).

Côté formation, la prochaine formation de base sur l'assurance-chômage et C-21 aura lieu les 6, 7 et 8 février 1990. Le 29 janvier, débat sur l'immigration. À ne pas manquer également, le congrès d'orientation du MAC se tiendra les 1er, 2 et 3 février. Déjà, des rencontres préparatoires ont lieu les 15 et 24 novembre.

Enfin, le MAC doit participer à la réunion de relance de la Table régionale sur l'emploi Montréal-Laval, le 12 décembre. Cette rencontre précède la tenue d'une réunion d'orientation du Mépacq (Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec) 6 et 7 décembre, sur la question de savoir si ce regroupement doit représenter le plus de groupes communautaires possibles ou s'il se limite aux groupes d'éducation populaire.

Composition et mise en pages : Avant-propos Ltée